



## Engager les exploitants forestiers industriels dans le programme de réduction d'émissions de Mai Ndombe

Raphael Kasongo
Expert CN REDD-suivi
&évaluation

et

Adeline Dontenville, EFI
Novembre 2016



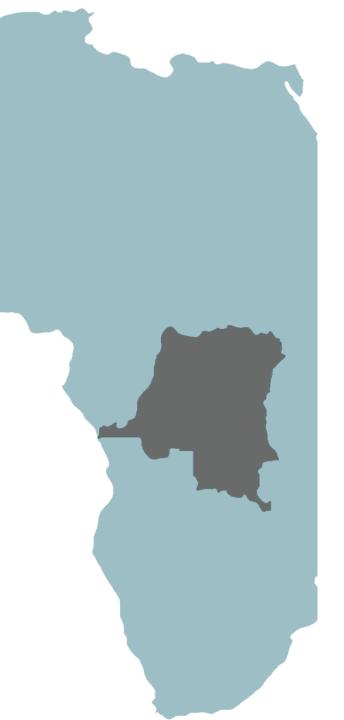






1

Contexte de l'exploitation forestière industrielle



# Le secteur forestier en RDC

- 115 Mha de forêts, 2x taille de la France
- Taux de déforestation bas, mais en augmentation
- Environ10% des forêts sous concession
- 10 entreprises responsables de 90% des exportations
- Défis de gouvernance et non-conformité

## Processus internationaux

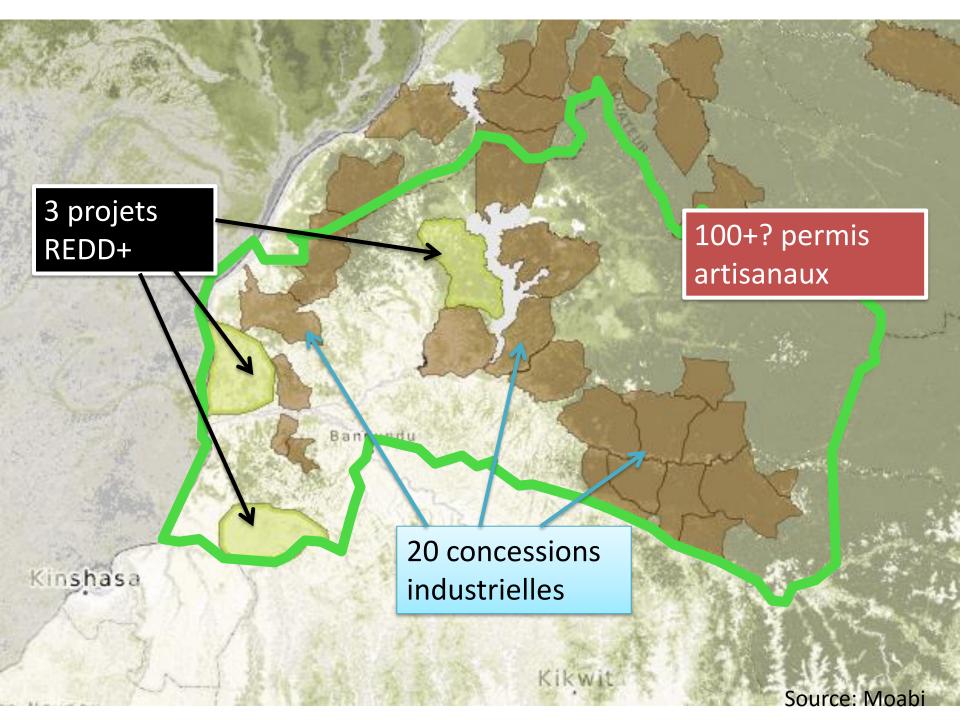
- Négociations APV FLEGT démarrées en 2010, mais peu de progrès depuis 2013
- Depuis 2009, préparation à la REDD+, avec la Stratégie nationale REDD+ et le Plan d'investissement
- INDC: -17% d'ici 2030, ¼ lié à A/R et gestion durable
- Développement du programme juridictionnel de Mai Ndombe



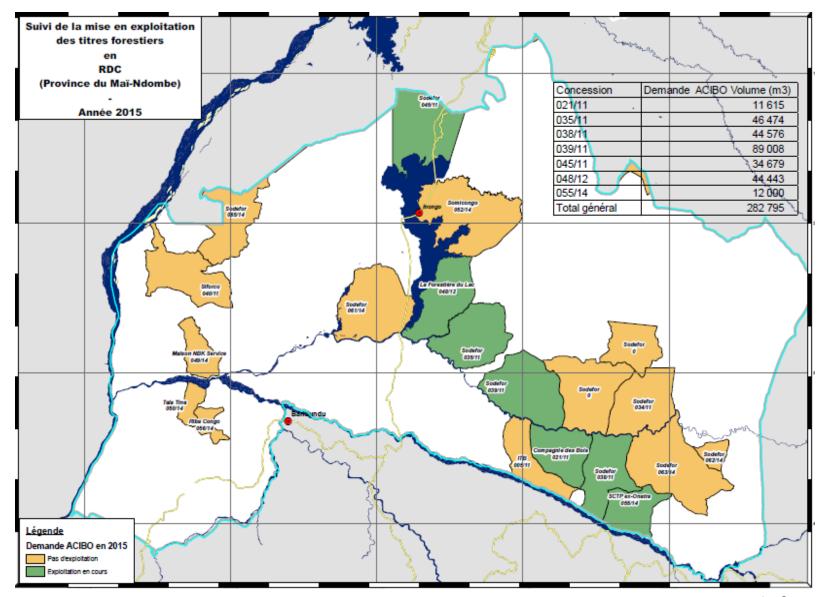
## Les concessions industrielles dans le programme de Mai Ndombe



- 12.3M ha, dont 9.8M de forêts
- 29 MtCO2 RE estimées, jusqu'à 60M USD du Fonds Carbone du FCPF
- 28% de la surface sous concession industrielle
- 20 concessions (10 compagnies), de facto parties prenantes du programme

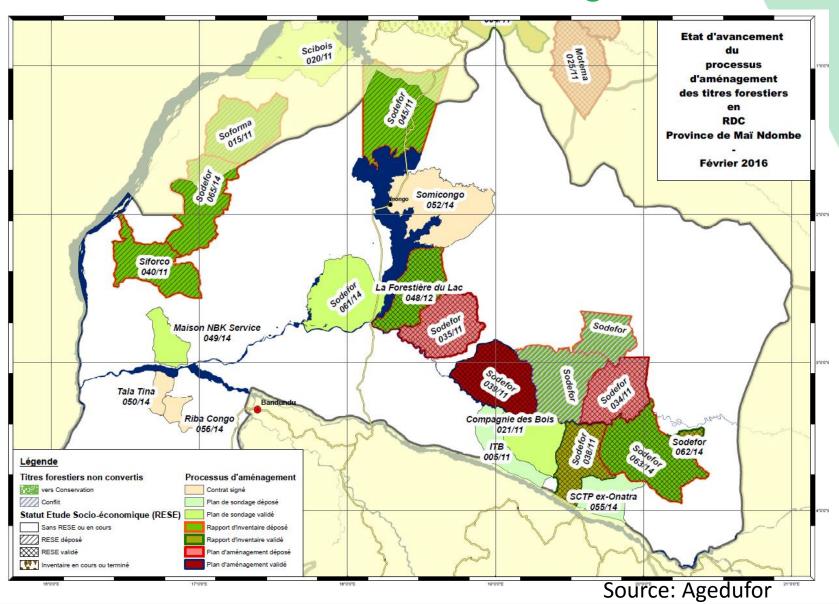


#### Seules 7 concessions en exploitation



Source: Agedufor

#### Seules 4 concessions aménagées



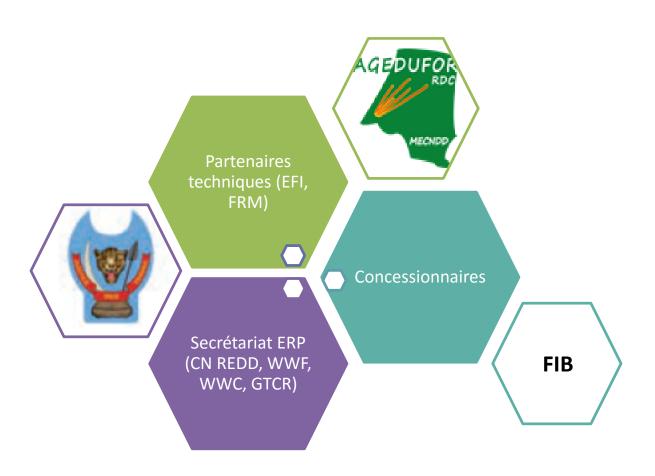
### Défis et opportunités

- La non conformité de l'exploitation industrielle dans le Mai Ndombe pose un risque important pour le programme, à la fois en termes d'émissions non planifiées, et de manquements aux standards envrionnementaux et sociaux.
- Dans quelle mesure la mise en conformité des entreprises forestières avec la légalité permettrait de garantir la performance escomptée en termes REDD+ à l'échelle juridictionnelle?
- Comment inciter la participation active des concessionnaires dans la REDD+?

2

Cadre d'engagement

#### **Partenariat**



## Cadre d'engagement des concessionnaires

- Dégager des marqueurs clairs (un standard de conformité à la REDD+) permettant d'évaluer l'engagement d'une entreprise dans la gestion durable et faire un état des lieux régulier (annuel)
- Proposer des mesures d'appui incitatives, à destination du secteur privé et de l'administration, visant à renforcer la mise en œuvre de la loi dans la zone de programme

## Standard de conformité à la REDD+

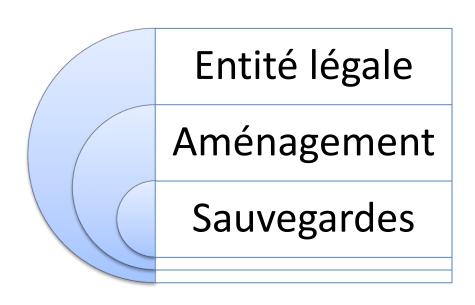
Cadre de légalité (projet grille APV, grille OI, grille DCVI)

Objectifs de RE

Sauvegardes E&S de la REDD+

#### Standard de conformité à la REDD+

- Approche simple, réaliste, et par étapes
- 3 principes 23
   vérificateurs, liés à
   l'impact sur les RE et
   standards REDD+
- Suivi annuel par le gestionnaire de programme
- Ne crée pas une légalité à double vitesse



→ s'assurer que les entreprises engagées dans le programme REDD+ ne compromettent pas, par des pratiques illicites ou contraires aux objectifs de la REDD+, la crédibilité du programme ou l'atteinte de ces objectifs.

## Etat des lieux pour 2015

 Indicateurs concernant l'aménagement forestier et les rétrocessions aux populations sont les moins bien respectés

Date de conformité : oct-15									Conf	<u>formité</u>	des co	ncessio	ns du N	<u>laï-Ndo</u>	mbepa	ar rappo	ort au st	tandard	<u>l minin</u>	num pou	<u>ır entrée dan</u>	s l'ERP							
		Principe 1														Principe	2				Principe 3							$\Box$	
				Ind.1			nd.2	Ind.3		Ind.4			Ind.1 Ind.2							T	Ind.1 Ind.2				T	Conformité des			
Société	N°CCF	Date signature CCF	V111	V112	V113	V121	V122	I <sub>V131</sub>	   <sub>V141</sub>	V142	V143	Tot. P1	V211	V212	V213	V214	V215	V221	V222	V223	Tot. P2	V311	V312	V313	V321	V322	Tot. P3		Côte tot
ТВ	005/11	24/10/2011				П		ı	I			0									0						0	-	0
CIE DES BOIS	021/11	04/08/2011				ı		T	ı			0									0						0		0
ODEFOR	034/11	24/10/2011				ı		T	ı			0						ı			0				:		0		0
ODEFOR	035/11	24/10/2011				I		I	I			0						ı			0				ı		0	-	0
ODEFOR	038/11	24/10/2011				Ι		Т	ı			0						1			0				: -		0	-	0
SODEFOR	039/11	24/10/2011				ı		ı	I			0					-	ı			0				<u>.                                    </u>		0		0
SIFORCO	040/11	24/10/2011				ī _		T	ı			0									0				i		0	-	0
ODEFOR	045/11	24/10/2011				1		ī	ī			0									0				:		0	-	0
OLAC	048/12	27/04/2012				ī	$\top$	ī	ī			0									0						0		0
NBK Services	049/14	25/04/2014				ī _		ī	ī			0									0						0		0
TALA TINA	050/14	25/04/2014				ī		ī	ī			0						ī			0				:		0	-	0
OMICONGO	052/14	25/04/2014				ī		ī	i			0									0				ı		0		0
CTP ex-ONATRA	055/14	26/06/2014				î .		i	i			0									0				:		0	-	0
RIBA CONGO	056/14	02/07/2014				i		i	i			0						i			0				_		0	-	0
ODEFOR	061/14	10/07/2014				i		i	<del>i                                      </del>			0						_			0				<del></del>		0	-	0
SODEFOR	062/14	10/07/2014				i		i	i			0									0				:		0		0
ODEFOR	063/14	10/07/2014				<del>.                                      </del>		<del></del>				0									0				1		0		0
ODEFOR	065/14	10/07/2014				i		i	<del></del>			0						_			0						0	-	0
ODEFOR	Lolé	sursis				_		<del></del>	_			0									0				:		0		0
ODEFOR	Nkaw	sursis				<del>-</del>		i	<del></del>			0									0				ı		0		0
sur côte totale												27	34 28												28	89			
Moyenne des 20											0,0	0											0,0	-					
Seuil absolu égal			40% de la côte totale																	35,6									
Nb de concessions cor	nformes sur	les 3 principes																											-
Nb de concessions do	nt la côta ac	t cun au couil al	ralu rate	2011																									

3

La REDD+ comme incitation à la mise en oeuvre de la législation

## La forêt au cœur du programme de Mai Ndombe

- 2 volets de financement disponibles:
  - Appui à la mise en conformité des exploitants (1,5 M USD pour les entreprises)
  - Possibilité pour les entreprises de développer des projets REDD+ intégrés, payés à la performance: EFIR (\$60/ha/an) et conservation (\$3/ha/an)

# Limites et opportunités à l'engagement des concessionnaires forestiers dans la REDD+

Faible compréhension de la REDD+, cadre national peu clair

Méfiance des initiatives gouvernementales

Attrait financier limité

Durée du programme

Aspects réputationnels

Bénéfices économiques potentiels

Appui à la mise en conformité et à l'accès aux marchés d'export

Amélioration du climat des affaires

# Appui à la mise en conformité des concessions

- Activités conditionnées à l'engagement formel des concessionnaires et au suivi annuel des progrès sur la base du standard de conformité à la REDD+
- Exemples d'appui:
  - Assistance technique ou co-financement des mesures de mise en conformité: inventaires, études socioéconomiques, rédaction du plan d'opération
  - Assistance technique pour la mise en œuvre des plans d'aménagement (ZDR, suivi des clauses sociales) et la préparation de projets REDD+

# Appui à l'administration

- Le renforcement de l'administration est nécéssaire pour assurer le respect de la légalité
- Activités prévues:
   Checkpoints de contrôle
   ; financement des équipes de contrôle



4 Conclusion et perspectives

## La REDD+ appuie le FLEGT dans le Mai Ndombe

- Opportunité de tester une approche innovante d'incitation à la mise en conformité au travers d'appuis REDD+ et gains réputationnels
- 3 sociétés ont déclaré leur intérêt
- Négociation des engagements en 2017

## La mise en conformité de l'exploitation est un préliminaire essentiel à l'atteinte des objectifs REDD+/climat

- Opportunité de scale-up de l'approche à l'ensemble de la RDC pour inciter la conformité et réduire l'exploitation illégale
- La relance d'une industrie forestière
   « saine » est essentielle pour assurer la
   survie du secteur et sa contribution aux
   objectifs de développement vert du pays





#### Merci de votre attention

adeline.dontenville@efi.int euredd.efi.int



